RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ EN PERSONNE, SALLE 230, PALAIS LÉGISLATIF JEUDI 13 OCTOBRE 2022

HEURE: DE 11 H À MIDI

Présences : John Graham (président), Kelly Cook, Scott Jocelyn, Dianna Scarth, Kris Cowley, Darren Macdonald, Maria Ferraro et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences: Brad Robertson, Josh Watt, Laurel Repski et Shawna Joynt

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES TRADITIONNELS

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. Les participants se présentent.

2. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président passe en revue l'ordre du jour de la réunion du 13 octobre 2022 et le procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 septembre 2022.

Décision : Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 septembre 2022 est accepté.

3. CONCLUSIONS ET MESURES ISSUES DE LA RÉUNION AVEC LA MINISTRE

• Table ronde des membres

Les membres du Conseil estiment que la réunion avec la ministre s'est bien déroulée et ils ont aimé recevoir des mises à jour sur l'état d'avancement des recommandations issues de l'Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle, l'élaboration des normes relatives au transport et à la conception des espaces publics et le Fonds d'accessibilité du Manitoba.

À la lumière des préoccupations soulevées par le groupe Barrier-Free Manitoba au sujet de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles, un membre du Conseil mentionne la possibilité d'engager une personne ou un organisme pour effectuer des évaluations fonctionnelles des normes, peut-être en lançant un appel de candidatures dans le cadre du deuxième processus de réception des demandes au titre du Fonds. Ce processus d'évaluation s'appliquerait à toutes les normes

d'accessibilité et au Code du bâtiment du Manitoba. Un autre membre du Conseil souligne l'importance de concilier les besoins des différentes parties concernées au cours du processus d'évaluation. Ce n'est pas le rôle du Conseil de procéder aux évaluations fonctionnelles, mais il pourrait guider le processus. Le président indique que, lorsque la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics reviendra devant le Conseil, celui-ci pourra examiner les aspects techniques et fonctionnels de la norme. Si le Bureau consulte les parties concernées au nom du Conseil avant que la norme ne soit publiée pour recueillir les commentaires du public, la norme pourrait ne pas entrer en vigueur avant les prochaines élections provinciales, en octobre 2023.

Le président note que, lors de la réunion avec la ministre, le Conseil n'a pas obtenu d'indication claire sur les démarches du gouvernement en ce qui concerne les processus d'approvisionnement.

Mesure à prendre: Le président écrira une lettre à la ministre afin de souligner la nécessité pour le gouvernement de faire preuve de leadership et les avantages d'inclure l'approvisionnement accessible dans les présentations au Conseil du Trésor, les conventions d'achat de services et les marchés. Dans cette lettre, le président soulignera l'importance d'élaborer des politiques gouvernementales, ainsi que la nécessité de renforcer les efforts de sensibilisation au moyen de mécanismes tels que l'Office des compagnies et d'autres bases de données gouvernementales afin de favoriser la conformité des entreprises et des autres parties concernées.

Le rôle du Conseil est de faire avancer cette démarche, de représenter les points de vue des parties concernées et de jouer un rôle consultatif auprès du gouvernement.

4. MISES À JOUR DU PRÉSIDENT ET DE LA SECRÉTAIRE

• Fonds pour l'accessibilité du Manitoba (direction générale du Bureau)
La direction générale du Bureau a indiqué que 30 projets ont été financés par le Fonds et qu'un lancement très réussi a eu lieu le 24 août 2022 au Good Will Social Club, en présence de la ministre. Avant la deuxième période de réception de demandes au titre du Fonds, le Bureau mènera des activités de sensibilisation auprès des parties concernées, en particulier celles pour lesquelles le nombre de demandes a été faible (divisions scolaires et municipalités). Un sondage sur le Fonds a également été distribué aux parties concernées afin de solliciter d'autres commentaires. Le Conseil estime qu'il est dommage qu'un certain nombre de candidats aient dû être refusés en raison d'un financement insuffisant. Il faudrait peut-être miser davantage sur les nouveaux candidats lors du deuxième tour de candidatures. Les membres du Conseil s'interrogent sur le processus de sélection.

Mesure à prendre : Le Bureau préparera une présentation sur le processus de sélection du Fonds pour la prochaine réunion du Conseil.

 Mises à jour supplémentaires sur l'élaboration des normes – norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics, norme d'accessibilité pour le transport (direction générale du Bureau)

La direction générale du Bureau a indiqué que l'ébauche de la norme d'accessibilité pour le transport est maintenant achevée et que le ministère prévoit tenir une période de consultation de 60 jours à compter de novembre 2022. Cette norme sera affichée sur le portail de consultation sur les règlements du Manitoba aux fins de commentaires, et le Bureau organisera des consultations avec les parties concernées. Une première ébauche de la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics, fondée sur les recommandations du Conseil, vient d'être achevée. Le personnel du ministère examine actuellement l'ébauche avec un groupe de travail composé d'experts en la matière du gouvernement. La sous-ministre adjointe a suggéré que le Bureau organise des consultations auprès de la communauté avant la publication d'une ébauche de norme afin de recueillir les commentaires du public.

• CORRESPONDANCE DE BARRIER-FREE MANITOBA

Le président et le Bureau donnent un aperçu de la correspondance de Barrier-Free Manitoba.

• Réponse du Conseil ou du Bureau

Le Bureau prépare actuellement une note d'information pour la ministre (avec une analyse) et écrira une lettre à Barrier-Free Manitoba, en plus d'organiser une réunion.

Mesure à prendre : Le Bureau préparera, pour la prochaine réunion du Conseil, une présentation qui fournira un aperçu des questions soulevées par Barrier-Free Manitoba et de l'analyse du ministère.

5. AUTRES QUESTIONS

Il n'y a pas d'autres questions.

6. PROCHAINES RÉUNIONS DE 2022

- Jeudi 10 novembre de 10 h à midi (virtuelle Si nécessaire, mais peut être annulée)
- Jeudi 8 décembre de 10 h à midi (virtuelle)

7. AJOURNEMENT

La séance est levée à midi.